

---

Numéro de l'intervention: 211-2010  
Type d'intervention: **Interpellation**  
Déposée le: 22.11.2010  
Déposée par: Schär (Lyss, PS) (porte-parole)  
Cosignataires: 0  
Urgente:  
Date de la réponse: 23.03.2011  
Numéro de l'ACE 528/2011  
Direction: SAP

---

### Mise en oeuvre de la Stratégie de politique familiale



Dans son programme de législature 2011 à 2014, le Conseil-exécutif dit vouloir améliorer la situation des familles grâce à la Stratégie de politique familiale adoptée en 2009.

Cette stratégie définit des mesures qui ont pour but de renforcer les ressources des familles. S'agissant des ressources pédagogiques, il faut donner la priorité à la coordination des offres existantes.

Ces dernières années, dans diverses régions, les centres de puériculture et les Services psychologiques pour enfants et adolescents ont pris l'initiative exemplaire de renforcer leur collaboration. Cette coopération a permis aux parents de bénéficier d'un soutien professionnel dans l'éducation de leurs enfants, dès le berceau. Les expériences réunies à la faveur de ce projet pilote sont très positives. Le projet répond à tous les égards à la volonté de coordination systématique prônée par la Stratégie de politique familiale.

L'expérience est à ce point avancée qu'elle pourrait, voire devrait être étendue à tout le canton.

Dans ces conditions, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment la coordination des offres existantes que la Stratégie de politique familiale place en première priorité des ressources pédagogiques est-elle mise en oeuvre ?
2. Le Conseil-exécutif connaît-il le projet susmentionné ?
3. Qu'en pense-t-il ?
4. Pense-t-il lui aussi que le projet devrait être étendu rapidement à tout le canton pour le bien des parents ayant des enfants en bas âge ?

### Réponse du Conseil-exécutif

Le projet de coopération dont s'enquiert l'auteure de l'interpellation fonctionne comme suit : les conseillères et conseillers des services psychologiques pour enfants et adolescents du canton de Berne participent aux consultations des centres de puériculture. Cela

permet aux parents d'aborder des questions spécifiques concernant l'éducation de leurs enfants sans devoir prendre de rendez-vous séparé.

Le Conseil-exécutif répond ce qui suit aux questions posées :

#### **Question 1**

Coordonner les programmes existants en matière de stimulation précoce, c'est précisément l'objectif que se fixe le canton de Berne dans sa stratégie de soutien de l'enfance, en cours d'élaboration. Sur la base d'un état des lieux des structures et des programmes disponibles, seront définies les mesures à prendre pour promouvoir activement le développement des enfants en bas âge.

Le canton s'efforce par ailleurs d'ores et déjà de mieux coordonner et d'harmoniser l'offre qu'il finance, qu'il s'agisse des centres de puériculture, des services psychologiques pour enfants et adolescents, de la formation des parents ou d'autres prestations semblables. C'est ainsi que les centres de puériculture ont reçu mandat, dans le contrat de prestations, de se mettre en réseau avec les acteurs concernés du secteur de la petite enfance (crèches-garderies, associations de parents de jours, pédiatres, groupes de jeu et autres).

#### **Question 2**

Les centres de puériculture et les services psychologiques pour enfants et adolescents ont informé les directions compétentes (respectivement la SAP et l'INS) de leur projet. Le Conseil-exécutif en a donc connaissance.

#### **Question 3**

Le gouvernement salue le principe et les modalités de cette coopération et considère qu'elle est bénéfique et mérite d'être soutenue.

#### **Question 4**

La SAP et l'INS ont reçu une demande commune des centres de puériculture et des services psychologiques pour enfants et adolescents visant à étendre le projet à l'ensemble du canton. Cette demande est actuellement à l'étude, notamment du point de vue du rapport coût-utilité. La décision définitive n'a pas encore été prise.

### **Au Grand Conseil**